



## **MODIFICATION #2**

### **OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:**

1. Aux **Services Requis (SR) / Énoncé de projet**, ajouter le nouvel article 1.6 à la section Introduction (page 56 de 101) :

« Cette Demande d'offres à commandes (DOC) ne s'applique pas aux ressources culturelles bâties d'importance historique nationale et/ou d'autre valeur patrimoniale, incluant (sans y être limité) les bâtiments désignés par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. »

2. Aux **Services requis (SR) / Énoncé de projet** :

- Modifier l'article 1.4 (page 56 de 101) en éliminant les domaines « architecture de conservation » et « génie des structures de conservation »
- Modifier l'article 5.3.1.2.1 (page 66 de 101) en éliminant « y compris celles du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) dans le cas de structures patrimoniales. »
- Modifier l'article 5.4.2.4 (page 67 de 101) en remplaçant « et les considérations liés au BEEFP et aux lieux historiques nationaux dans le cas de structures/immeubles patrimoniaux » par « et les critères fournis par Parcs Canada pour les considérations liés au BEEFP et aux lieux historiques nationaux »
- Éliminer l'article 6.3.1.6.e (page 69 de 101)
- Éliminer l'article 7.3.1.1.c.1.4 (page 73 de 101) « Ressources culturelles des lieux historiques nationaux et caractéristiques des structures/immeubles patrimoniaux. »
- Éliminer l'article 7.4.2.11 (page 76 de 101)
- Éliminer l'article 8.5.3.7 (page 78 de 101)

3. Aux **Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP 3)**:

- Modifier le tableau de l'article 3.1.4 (page 95 de 101) en éliminant les titres suivants :
  - #4 Architecte en conservation principal
  - #5 Architecte en conservation intermédiaire
  - #8 Ingénieur en conservation principal
  - #9 Ingénieur en conservation intermédiaire
- Modifier l'article 3.2.2.2.a (page 96 de 101) en éliminant « architecte en conservation principal, ingénieur en conservation principal »
- Modifier l'article 3.2.4.2 (page 97 de 101) en éliminant « architecte en conservation principal, ingénieur en conservation principal »

4. À l'**Appendice B**, Formulaire de **Proposition de prix**:

- Éliminer les catégories de personnel suivantes, et ce pour chacun des cinq (5) tableaux de l'appendice, en modifiant le facteur de pondération (A) de ces catégories à zéro (0) :
  - Architecture de conservation (incluant; architecte en conservation principal, architecte en conservation intermédiaire, architecte en conservation subalterne, technicien en architecture de conservation intermédiaire et technicien en architecture de conservation subalterne)

- Ingénierie de conservation des structure (incluant; ingénieur en conservation principal, ingénieur en conservation intermédiaire, ingénieur en conservation subalterne, technicien en génie de la conservation principal, technicien en génie de la conservation intermédiaire et technicien en génie de la conservation subalterne)

(Le nouveau formulaire est fixé à la fin de cet modification)

5. À l'Appendice D, Désignation des membres de l'équipe:

- Modifier le tableau de la partie 3, Exemple de table de l'expérience, en éliminant les titres suivants :
  - #4 Architecte en conservation principal
  - #5 Architecte en conservation intermédiaire
  - #8 Ingénieur en conservation principal
  - #9 Ingénieur en conservation intermédiaire

(Le nouveau formulaire est fixé à la fin de cet modification)

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES**



Parks Canada  
Parcs Canada



## **APPENDICE B (mod)**

### **FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX**

## DIRECTIVES

1. Remplir le formulaire de proposition de prix et le présenter dans une enveloppe cachetée distincte sur laquelle figurent le nom du proposant, le numéro de la demande de soumission et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
2. Les propositions de prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables, et seront évaluées en dollars canadiens.
3. Les proposants ne doivent pas modifier les renseignements qui figurent sur le formulaire ni en ajouter.
4. Les proposants doivent OBLIGATOIREMENT offrir des prix/taux fermes pour la période visée par l'offre à commandes et pour tous les articles indiqués. Cette section, lorsqu'elle sera remplie, sera considérée comme l'offre financière du proposant.
5. Les taux horaires fixes pour chaque catégorie doivent être inscrits dans la colonne B et être multipliés par le facteur de pondération de la colonne A. Les facteurs de pondération sont inclus aux fins d'évaluation seulement. Leur usage réel peut varier.
6. Si jamais une erreur se glissait dans le prix calculé de l'offre du proposant, le prix unitaire prévaudra et le prix calculé sera corrigé dans l'évaluation. Toute erreur dans les quantités énoncées dans l'offre doit être corrigée afin d'assurer la conformité aux quantités indiquées dans le présent document. Dans l'éventualité où une erreur de calcul surviendrait en reportant les totaux, l'Agence Parcs Canada (l'Agence) corrigera les totaux afin d'assurer l'équité entre les offres.
7. **Les tarifs indiqués doivent demeurer fermes pour la durée de la présente offre à commandes.** La TPS ou la TVH, le cas échéant, ne doit pas être incluse. Elle doit figurer séparément sur toute facture qui sera présentée.
8. Pour que les taux horaires soient équitables et concurrentiels pour chacun des postes énumérés, les exigences suivantes doivent absolument être respectées : Les proposants doivent présenter un taux horaire pour chacun des postes indiqués. Si l'entreprise compte moins de personnel que ce qui est énuméré, il faut proposer un taux horaire qui correspond à chaque poste indiqué. Le taux horaire doit être égal ou supérieur au taux horaire précisé pour le poste qui figure en dessous. Par exemple, si l'entreprise n'a pas de personnel intermédiaire, le tarif horaire prévu doit être égal ou supérieur au tarif horaire proposé pour le personnel subalterne. Le taux horaire proposé pour toute catégorie donnée du personnel ne peut pas être 0 \$ ou zéro. Les proposants qui n'inscrivent pas de taux horaire pour chaque poste énuméré verront leur proposition jugée irrecevable.
9. Aucun paiement supplémentaire ne sera fait pour des heures supplémentaires.
10. Tous les frais de déplacement et de subsistance doivent être préalablement autorisés par le chargé de projet et être conformes aux montants, aux règles et aux règlements connexes du gouvernement; ils peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.
  - a. Nous tenons à aviser les entreprises que les frais de déplacement et les frais connexes relatifs à la prestation des services dans un rayon de 300 km de chaque grande ville située dans chaque zone indiquée dans le présent document doivent être calculés comme faisant partie intégrante des taux horaires. Pour la prestation des services à l'extérieur de ce rayon de 300 km, les frais de déplacement seront payés (sous réserve de l'approbation préalable du représentant du Ministère) conformément aux Appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.
  - b. Les grandes villes situées dans chaque zone sont les suivantes :
    - i. nord de l'Alberta : Edmonton (Alberta);
    - ii. sud de l'Alberta : Calgary (Alberta);
    - iii. Colombie-Britannique : Vancouver (Colombie-Britannique).

**PROPOSITION DE PRIX**

**Appendice B**

Nom du proposant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) : \_\_\_\_\_

**TABLEAU UN : OFFRE À COMMANDES – PREMIÈRE ANNÉE – Commençant à la date d'adjudication**

Catégorie de personnel Offre à commandes – première année	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A × B)
Gestionnaire de projet (services supplémentaires)	200		
<b>Architecture :</b>	-----	-----	-----
Architecte principal	150	\$	\$
Architecte intermédiaire	300	\$	\$
Architecte subalterne	300	\$	\$
Technicien en architecture principal	300	\$	\$
Technicien en architecture intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en architecture subalterne	150	\$	\$
<b>Génie des structures :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie mécanique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$

Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie électrique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Concepteur d'expositions/affiches/éléments d'interprétation :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste des expositions principal/directeur artistique	300	\$	\$
Spécialiste des expositions intermédiaire	200	\$	\$
Spécialiste de la planification des activités d'interprétation	300	\$	\$
Concepteur graphique principal	300	\$	\$
Concepteur graphique intermédiaire	200	\$	\$
Rédacteur, produits d'interprétation	150	\$	\$
Concepteur de contenu d'interprétation	100	\$	\$
<b>Génie civil :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Génie géologique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$

<b>Services environnementaux :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste de l'environnement principal	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
<b>Architecte-paysagiste :</b>	-----	-----	-----
Architecte-paysagiste principal	50	\$	\$
Architecte-paysagiste intermédiaire	100	\$	\$
Architecte-paysagiste subalterne	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère principal	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère intermédiaire	50	\$	\$
Technicien en architecture paysagère subalterne	50	\$	\$
<b>Dessin technique général :</b>	-----	-----	-----
Dessinateur	20	\$	\$
Dessinateur subalterne	20	\$	\$
<b>Personnel sur le terrain :</b>	-----	-----	-----
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	150	\$	\$
<b>a) Total pour l'évaluation – Première année de l'offre à commandes</b>			\$

**TABLEAU DEUX : PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES : DEUXIÈME ANNÉE**

Catégorie de personnel Offre à commandes – deuxième année	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B)	Total (A × B)
Gestionnaire de projet (services supplémentaires)	200		
<b>Architecture :</b>	-----	-----	-----
Architecte principal	150	\$	\$
Architecte intermédiaire	300	\$	\$
Architecte subalterne	300	\$	\$
Technicien en architecture principal	300	\$	\$
Technicien en architecture intermédiaire	150	\$	\$



Technicien en architecture subalterne	150	\$	\$
<b>Génie des structures :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie mécanique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie électrique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Concepteur d'expositions/affiches/éléments d'interprétation :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste des expositions principal/directeur artistique	300	\$	\$
Spécialiste des expositions intermédiaire	200	\$	\$
Spécialiste de la planification des activités d'interprétation	300	\$	\$
Concepteur graphique principal	300	\$	\$
Concepteur graphique intermédiaire	200	\$	\$
Rédacteur, produits d'interprétation	150	\$	\$
Concepteur de contenu d'interprétation	100	\$	\$

<b>Génie civil :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Génie géologique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Services environnementaux :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste de l'environnement principal	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
<b>Architecte-paysagiste :</b>	-----	-----	-----
Architecte-paysagiste principal	50	\$	\$
Architecte-paysagiste intermédiaire	100	\$	\$
Architecte-paysagiste subalterne	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère principal	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère intermédiaire	50	\$	\$
Technicien en architecture paysagère subalterne	50	\$	\$
<b>Dessin technique général :</b>	-----	-----	-----
Dessinateur	20	\$	\$
Dessinateur subalterne	20	\$	\$
<b>Personnel sur le terrain :</b>	-----	-----	-----
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	150	\$	\$

<b>b) Total pour l'évaluation – Deuxième année de l'offre à commandes</b>			\$

**TABLEAU TROIS : PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDE – PREMIÈRE ANNÉE  
OPTIONNELLE**

<b>Catégorie de personnel Offre à commandes – première année optionnelle</b>	<b>Facteur de pondération (A)</b>	<b>Taux horaire fixe (B)</b>	<b>Total (A × B)</b>
Gestionnaire de projet (services supplémentaires)	200		
<b>Architecture :</b>	-----	-----	-----
Architecte principal	150	\$	\$
Architecte intermédiaire	300	\$	\$
Architecte subalterne	300	\$	\$
Technicien en architecture principal	300	\$	\$
Technicien en architecture intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en architecture subalterne	150	\$	\$
<b>Génie des structures :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie mécanique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie électrique :</b>	-----	-----	-----

Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Concepteur d'expositions/affiches/éléments d'interprétation :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste des expositions principal/directeur artistique	300	\$	\$
Spécialiste des expositions intermédiaire	200	\$	\$
Spécialiste de la planification des activités d'interprétation	300	\$	\$
Concepteur graphique principal	300	\$	\$
Concepteur graphique intermédiaire	200	\$	\$
Rédacteur, produits d'interprétation	150	\$	\$
Concepteur de contenu d'interprétation	100	\$	\$
<b>Génie civil :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Génie géologique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Services environnementaux :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste de l'environnement principal	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$

Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
<b>Architecte-paysagiste :</b>	-----	-----	-----
Architecte-paysagiste principal	50	\$	\$
Architecte-paysagiste intermédiaire	100	\$	\$
Architecte-paysagiste subalterne	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère principal	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère intermédiaire	50	\$	\$
Technicien en architecture paysagère subalterne	50	\$	\$
<b>Dessin technique général :</b>	-----	-----	-----
Dessinateur	20	\$	\$
Dessinateur subalterne	20	\$	\$
<b>Personnel sur le terrain :</b>	-----	-----	-----
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	150	\$	\$
<b>c) Total pour l'évaluation – Première année optionnelle de l'offre à commandes</b>			\$

**TABLEAU TROIS : PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDE – DEUXIÈME ANNÉE  
OPTIONNELLE**

<b>Catégorie de personnel Offre à commandes – deuxième année optionnelle</b>	<b>Facteur de pondération (A)</b>	<b>Taux horaire fixe (B)</b>	<b>Total (A × B)</b>
Gestionnaire de projet (services supplémentaires)	200		
<b>Architecture :</b>	-----	-----	-----
Architecte principal	150	\$	\$
Architecte intermédiaire	300	\$	\$
Architecte subalterne	300	\$	\$
Technicien en architecture principal	300	\$	\$
Technicien en architecture intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en architecture subalterne	150	\$	\$

<b>Génie des structures :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie mécanique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie électrique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Concepteur d'expositions/affiches/éléments d'interprétation :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste des expositions principal/directeur artistique	300	\$	\$
Spécialiste des expositions intermédiaire	200	\$	\$
Spécialiste de la planification des activités d'interprétation	300	\$	\$
Concepteur graphique principal	300	\$	\$
Concepteur graphique intermédiaire	200	\$	\$
Rédacteur, produits d'interprétation	150	\$	\$
Concepteur de contenu d'interprétation	100	\$	\$
<b>Génie civil :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$

Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Génie géologique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Services environnementaux :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste de l'environnement principal	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$
Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
<b>Architecte-paysagiste :</b>	-----	-----	-----
Architecte-paysagiste principal	50	\$	\$
Architecte-paysagiste intermédiaire	100	\$	\$
Architecte-paysagiste subalterne	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère principal	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère intermédiaire	50	\$	\$
Technicien en architecture paysagère subalterne	50	\$	\$
<b>Dessin technique général :</b>	-----	-----	-----
Dessinateur	20	\$	\$
Dessinateur subalterne	20	\$	\$
<b>Personnel sur le terrain :</b>	-----	-----	-----
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	150	\$	\$

<b>d) Total pour l'évaluation – Deuxième année optionnelle de l'offre à commandes</b>			\$
---	--	--	----

**TABLEAU TROIS : PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDE – TROISIÈME ANNÉE  
OPTIONNELLE**

<b>Catégorie de personnel Offre à commandes – troisième année optionnelle</b>	<b>Facteur de pondération (A)</b>	<b>Taux horaire fixe (B)</b>	<b>Total (A × B)</b>
Gestionnaire de projet (services supplémentaires)	200	-	
<b>Architecture :</b>	-----	-----	-----
Architecte principal	150	\$	\$
Architecte intermédiaire	300	\$	\$
Architecte subalterne	300	\$	\$
Technicien en architecture principal	300	\$	\$
Technicien en architecture intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en architecture subalterne	150	\$	\$
<b>Génie des structures :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie mécanique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Génie électrique :</b>	-----	-----	-----



Ingénieur principal	150	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	300	\$	\$
Ingénieur subalterne	300	\$	\$
Technicien en génie principal	300	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	150	\$	\$
Technicien en génie subalterne	150	\$	\$
<b>Concepteur d'expositions/affiches/éléments d'interprétation :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste des expositions principal/directeur artistique	300	\$	\$
Spécialiste des expositions intermédiaire	200	\$	\$
Spécialiste de la planification des activités d'interprétation	300	\$	\$
Concepteur graphique principal	300	\$	\$
Concepteur graphique intermédiaire	200	\$	\$
Rédacteur, produits d'interprétation	150	\$	\$
Concepteur de contenu d'interprétation	100	\$	\$
<b>Génie civil :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Génie géologique :</b>	-----	-----	-----
Ingénieur principal	20	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$
Ingénieur subalterne	50	\$	\$
Technicien en génie principal	20	\$	\$
Technicien en génie intermédiaire	20	\$	\$
Technicien en génie subalterne	20	\$	\$
<b>Services environnementaux :</b>	-----	-----	-----
Spécialiste de l'environnement principal	20	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$

Spécialiste de l'environnement subalterne	20	\$	\$
<b>Architecte-paysagiste :</b>	-----	-----	-----
Architecte-paysagiste principal	50	\$	\$
Architecte-paysagiste intermédiaire	100	\$	\$
Architecte-paysagiste subalterne	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère principal	100	\$	\$
Technicien en architecture paysagère intermédiaire	50	\$	\$
Technicien en architecture paysagère subalterne	50	\$	\$
<b>Dessin technique général :</b>	-----	-----	-----
Dessinateur	20	\$	\$
Dessinateur subalterne	20	\$	\$
<b>Personnel sur le terrain :</b>	-----	-----	-----
Arpenteur (avec équipement et véhicule)	150	\$	\$
<b>e) Total pour l'évaluation – Troisième année optionnelle de l'offre à commandes</b>			\$

**Total :**

**Première année (a) + deuxième année (b) + première année optionnelle (c) + deuxième année optionnelle (d) + troisième année optionnelle (e) =**

\_\_\_\_\_ \$

**SIGNATURE DE L'EXPERT-CONSEIL OU, DANS LE CAS D'UNE COENTREPRISE, DES EXPERTS-CONSEILS**

L'expert-conseil accepte de fournir les services requis pour chaque commande subséquente à l'offre à commandes conformément aux taux établis ci-dessus. Les tarifs horaires ne s'appliquent pas aux services fournis par les sous-experts-conseils embauchés par l'architecte agissant à titre d'expert-conseil principal. Les tarifs facturés pour les sous-experts-conseils ne doivent pas être supérieurs à ceux demandés pour les activités fonctionnelles indiquées ci-dessus qui se déroulent en parallèle.

..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre
..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre
..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre
..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre
..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre
..... Signature	..... Signature
..... Titre	..... Titre

**FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX**



**APPENDICE D (mod)**

**FORMAT DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE**



# DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

## Appendice D

Pour obtenir des détails sur le présent formulaire, se référer à 3.1.4 de l'EPEP.

L'expert-conseil principal et les autres membres de l'équipe de l'expert-conseil doivent être agréés, ou admissibles à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales.

### 1. Expert-conseil principal (offrant) :

#### Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Personnel clé et permis d'exercice provinciaux ou territoriaux

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 2. Sous-experts-conseils / spécialistes clés

#### Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Personnel clé et permis d'exercice provinciaux ou territoriaux

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## 2. Sous-experts-conseils / spécialistes clés (suite)

### Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Personnel clé et permis d'exercice provinciaux ou territoriaux

---

---

---

---

### Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Personnel clé et permis d'exercice provinciaux ou territoriaux

---

---

---

---

### Entreprise

Nom \_\_\_\_\_

Personnel clé et permis d'exercice provinciaux ou territoriaux

---

---

---

---



### 3. Exemple de table de l'expérience :

Pour obtenir des détails sur le présent formulaire, se référer à 3.1.4 de l'EPEP.

#	Description:	Nom:	Ans d'expérience:	Licence:
1	Gestionnaire de projet			
2	Architecte principal			
3	Architecte intermédiaire			
4	Ingénieur principal			
5	Ingénieur intermédiaire			
6	Concepteur des expositions principal/directeur artistique			
7	Concepteur d'expositions / planificateur d'éléments d'interprétation / rédacteur, produits d'interprétation / concepteur de contenu d'interprétation / concepteur graphique / ouvrier de la fabrication d'éléments d'exposition			
8	Technicien principal			
9	Technicien intermédiaire			
10	Spécialiste de l'environnement principal			
11	Spécialiste de l'environnement intermédiaire			
12	Architecte-paysagiste principal			
13	Architecte-paysagiste intermédiaire			
14	Dessinateur			
15	Arpenteur			